

DECISION

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORÊTS CHASSES ET PÊCHES

N° 002 /MEFCP/CAB/SG/DSAF/SPF.

(/ISAS : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U le Décret n° 97/012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la
Démocratie ;

(/U le Décret n° 97/015 du 18 Février 1997, portant nomination des
Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

(/U le Décret n° 95.273 du 2 Octobre 1995, portant Organisation du
Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les
Attributions du Ministre ;

(/U l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de
la Fonction Publique Centrafricaine ;

(/U le Décret n° 81.124 du 26 Novembre 1981, fixant les modalités de
différents régimes de congé ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 10 Octobre 1997.

DECIDE

Article 1er. - Un Congé Administratif de deux (2) mois au titre des années
1996 - 1997 à, passer à Bangassou (Préfecture du M'Bomou) pour compter du
1er Décembre 1997 est accordé à Monsieur DOUNGOURE Gustave, Ingénieur des
Techniques Forestières de 1ère Classe, 2ème Echelon, Directeur Général de
l'Environnement au Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses
et Pêches à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé à Bangassou, voyagera à ses frais
et prendra toutes les dispositions nécessaires pour regagner son poste dès
l'expiration de son congé.

Article 3. - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout
où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MEFCP/CAB..... 1
- SG..... 1
- DGSCx..... 1
- DGFP..... 1
- DSAF/SPF..... 2
- DCF..... 1
- CPRAC..... 1
- INTERESSE..... 3
- DOSSIER..... 2
- ARCHIVES..... 2

FAIT A BANGUI, LE 15 JAN. 1998

LE MINISTRE
Joseph G. N. M. B. A.

M. E. F. C. P.
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
CENTRAUX
ARRIVEE LE 17 AOUT 1998
ENREGISTRE S/N 266